

**VŒUX DE MARNE ET GONDOIRE :
JEUDI 5 JANVIER À 19 HEURES - ESPACE CHARLES VANEL**

UN PEU DE SILENCE

Le Plan de prévention du bruit dans l'environnement, validé en conseil communautaire le 14 novembre, est en consultation publique depuis le 19 décembre et jusqu'au 20 février. Le dossier complet et des panneaux explicatifs sont disponibles dans chaque mairie et à Marne et Gondoire (domaine de Rentilly) avec des registres pour faire part de ses observations.

Zoom sur le bruit en Marne et Gondoire en page 2



Photo Morgan Dresse

ON EN FRISSONNE D'AVANCE

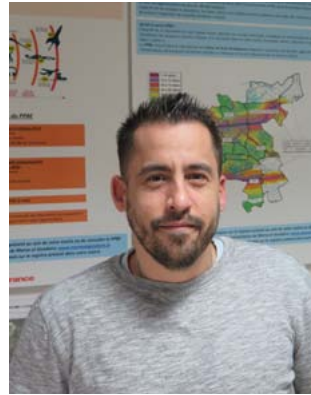


Le festival des arts baroques de Marne et Gondoire aura lieu du 24 au 29 janvier 2017. Les réservations seront ouvertes à partir du 7 janvier auprès de l'office de tourisme au 01 64 02 15 15. Si vous êtes intéressé par un spectacle, il ne faudra pas tarder, les places sont chaque année très demandées. Cette année, le festival associera particulièrement texte et musique avec le conte de la Belle au bois dormant mis en musique, un concert narratif sur l'univers de Diderot ou encore un opéra tiré du Songe d'une nuit d'été de Shakespeare par Les Folies du temps. Cette compagnie en jouera aussi une version pour les enfants, qui ne sont jamais oubliés dans la programmation du festival. Tous les spectacles sont gratuits.

3 QUESTIONS À

Sébastien Decurey

Chargé du cadre de vie



Comment avez-vous cartographié le bruit ?

Un comité de pilotage intégrant toutes les communes a été constitué. Nous avons missionné le bureau d'étude Acouphen pour réaliser un diagnostic acoustique du territoire. Celui-ci a actualisé la cartographie stratégique du bruit qu'avait conçue le Conseil général en 2008 avec Bruitparif (observatoire créé par la région Île-de-France). Nous avons également rencontré l'ensemble des communes pour recenser les nouvelles données, c'est-à-dire les aménagements réalisés depuis 2008 et ayant une incidence négative ou positive sur le bruit : un merlon qui atténue le bruit le long d'une voie de circulation par exemple. Nous en avons recensé 640. Acouphen a aussi réalisé des relevés de l'impact sonore sur le terrain. L'ensemble des données locales, dont celles que nous avons récoltées, permettront à Bruitparif de mettre à jour la cartographie sonore de l'Île-de-France fin 2017. L'ensemble de nos communes seront dorénavant cartographiées ce qui n'était pas le cas de Lesches, Jablines et Jossigny dans l'étude de 2008.

Que met en évidence le diagnostic ?

Il existe des zones de bruit majeures sur notre périmètre, dits points noirs. Ce sont les principaux axes de transport : les deux autoroutes, les départementales telles que la RD 934 et la RD 231 et dans une moindre mesure, la voie de chemin de fer Paris-Meaux et le RER A même si des travaux en ont réduit l'impact

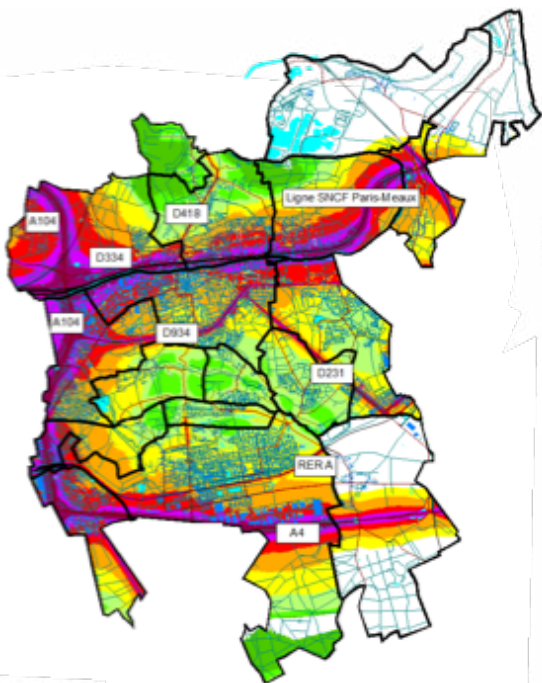
sonore. Ces sites dépassent une moyenne de 60 décibels sur 24 heures, ce qui correspond au volume d'une conversation à côté de vous ou de la télévision allumée. D'autres lieux sont préservés comme les espaces agricoles, naturels et forestiers.

Quelles sont les actions prévues ?

Notre programme comprend 25 actions. Les cartes des zones bruyantes et des zones calmes seront intégrées dans les PLU ainsi que des recommandations spécifiques dans les orientations d'aménagement et de programmation si nécessaire. Les règlements des PLU comprendront des prescriptions techniques. Ce travail se fera avec le service commun d'instruction du droit des sols.

Dans le domaine des déplacements, les liaisons douces, le réseau de bus et l'auto-partage que Marne et Gondoire développe constituent des solutions contre le bruit routier sur le réseau secondaire. Pour ce qui est du bruit lié à ce que nous appelons la vie locale, nous prévoyons de regrouper dans un guide les éléments réglementaires et de procédure qui sont à disposition des maires dans le cadre de leur pouvoir de police.

Au delà de ces actions, il sera important de constituer un maillage entre tous les acteurs et notamment avec la Sanef. Par exemple, il serait intéressant de connaître le gain en termes de décibels de la réduction de la vitesse à 90 km/h sur l'A104 ■

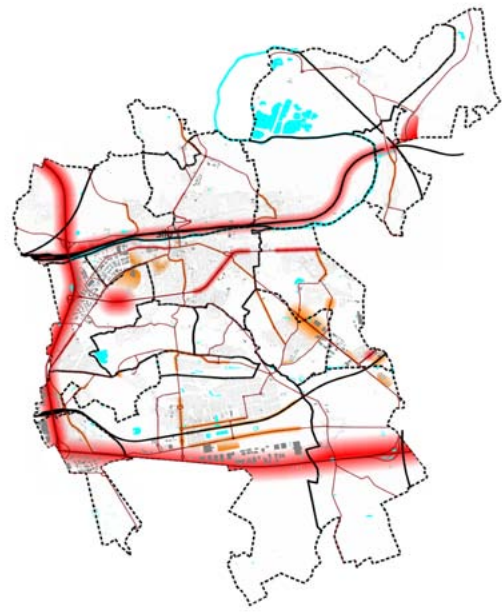


CARTOGRAPHIE GLOBALE



ZONES CALMES

Les zones préservées du bruit ne manquent pas en Marne et Gondoire.



ZONES BRUYANTES

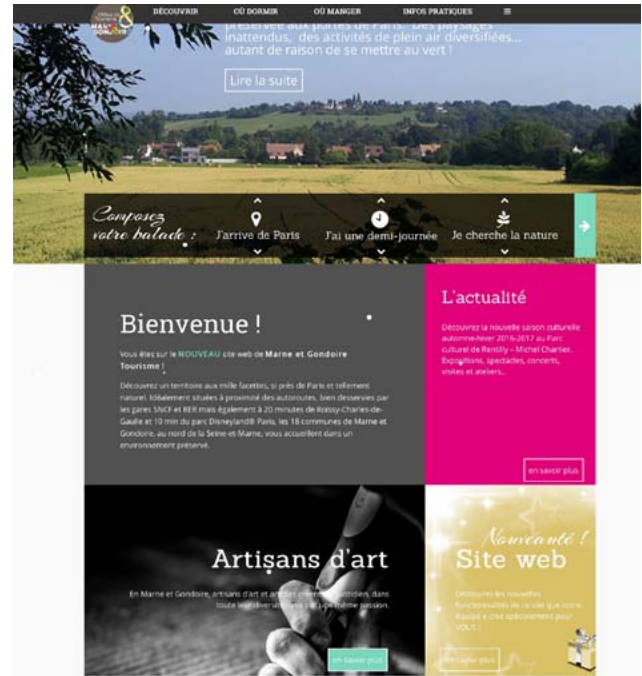
Les voies de communication sont les principales sources de bruit.



Le développement des liaisons douces, du réseau de transports en commun et de l'autopartage : des solutions contre le bruit routier.

UN SITE WEB DERNIÈRE TENDANCE POUR L'OFFICE DE TOURISME

Début décembre, l'office de tourisme a mis en ligne son nouveau site internet en remplacement de celui lancé en 2012. Un nouveau site qui joue la séduction par une esthétique soignée et délivre en quelques clics l'information la plus pertinente pour l'utilisateur. Pour cela, l'interface offre plusieurs portes d'entrée : de la recherche d'une information précise (Que voir, Où dormir, Où manger) à la découverte du territoire via des entrées affinitaires : Au fil de l'eau, Métiers d'art, Rats des champs, Rats des villes, Il pleut, Je suis en famille, etc. Le site est en partie alimenté par la base de données régionale Apidae, actualisée par les professionnels du tourisme, gage de fiabilité des informations. L'interface offre également des fonctionnalités dernière tendance : carnet de voyage,



carte interactive, mur social, mini-chat, lettre d'information, circuits. Les acteurs du tourisme trouveront une rubrique dédiée avec un programme d'ateliers numériques et des fiches pratiques à télécharger. Ce nouveau site s'adapte à la lecture sur tous les supports (smartphone, tablette, ordinateur, télévision). Une version anglaise est prévue pour 2017. Up to date !

↳ **Syndicat mlxte pour l'enlèvement et le traitement des résidus ménagers**

SIETREM info

↳ **MON BEAU SAPIN... à la déchetterie !**

Les sapins de Noël ne sont pas à présenter aux collectes d'ordures ménagères ni aux encombrants mais à apporter en déchetterie (déchets verts).

Néanmoins, les petits sapins de moins de 1,5 m de hauteur, dont le tronc mesuré à la base ne dépasse pas 10 cm de diamètre environ, peuvent faire l'objet d'un enlèvement lors de la collecte des ordures ména-

gères sous réserve de leur conditionnement en sacs adaptés. La priorité est donnée à la collecte des ordures ménagères. En cas de non collecte de votre sapin, aucun rattrapage ne sera effectué. Il vous appartiendra de le déposer à la déchetterie ou à la prochaine collecte des ordures ménagères.

Une question ?

Contactez le SIETREM au 0 800 770 061.